

FORMATION « HYGIÈNE DE LA VENAISON »

vendredi 22 octobre (1/2 journée)

Objectif

Devenir référent habilité à effectuer l'examen initial du gibier prélevé.
Remise d'un certificat de participation.

Public

Titulaires du permis de chasser validé pour la saison en cours

Programme

Réglementation, hygiène et cession du gibier, technique d'éviscération, reconnaissance des principales anomalies pathologiques et parasitaires, réseau SAGIR

Lieu

Fédération des Chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 Champtercier

Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours (sauf pour la formation des piégeurs),
- ✓ enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat
- ✓ chèque de 20€ pour les chasseurs non-adhérents à la FDC04

Nombre de participants maximum : 30	Intervenant : Fédération des chasseurs des AHP
	Responsables de la formation : Vincent BORRELLY et Rémi CLEMENT